



## **Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers**

**Période des mois d'octobre, novembre et décembre 2022.**

## **Plan du présent rapport.**

- **INTRODUCTION.**
- **TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.**
- **INSUFFISANCE ALIMENTAIRE**
- **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**
- **DETENTION ARBITRAIRE**
- **AFFAIRE FLORIANE IRANGABIYE**
- **SURPOPULATION CARCERALE**

## ➤ INTRODUCTION

Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2022, ACAT - BURUNDI a documenté des cas de violations des droits des personnes privées de liberté détenues dans les établissements pénitentiaires des circonscriptions de Bubanza, Bujumbura (Prison Mpimba), Bururi, Muyinga, Ruyigi, Rutana, Gitega, Muramvya et Rumonge.

Les violations observées dans ses différentes prisons sont notamment des cas de traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture, l'insuffisance alimentaire, la privation aux soins de santé, la détention arbitraire ainsi que la surpopulation carcérale.

## ➤ CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

Le phénomène de maltraitance physique des prisonniers politiques a été documenté au cours de cette période du mois d'octobre, novembre et décembre 2022 alors qu'il faisait un certain temps qu'une accalmie était observée.

Des cas ont été documentés principalement dans les prisons de GITEGA et MUYINGA. Les auteurs de ces violations sont identifiés comme étant les détenus fidèles du parti au pouvoir, le CNDD-FDD qui se déguisent dans ce qu'ils ont dénommé membres du « **comité de sécurité** » et qui opèrent toujours en complicité avec la police pénitentiaire et les autorités pénitentiaires.

A titre d'illustrations :

1. Au mois d'octobre 2022, Monsieur ATIBU Japhet, représentant des détenus dans la Prison Gitega a malmené certains détenus les accusant à tort de planifier son assassinat. Les victimes ont été placées dans la chambre de correction avant de les transférer vers d'autres prisons.  
Ce représentant s'arroge le pouvoir d'infliger des sanctions corporelles à ses pairs, d'incarcérer les détenus dans des chambres correctionnelles, de fouiller et confisquer les téléphones de ses codétenus sans aucun ordre de l'administration pénitentiaire. Le cas le plus parlant est celui d'un certain Bienvenu tabassé par les membres du comité de représentation des détenus sous les ordres de leur chef ATIBU Japhet. La victime a perdu connaissance. Ce cas a été porté à la connaissance de la direction de la prison mais cette dernière est restée indifférente.

2. D'autres cas de maltraitements physiques ont été observés pendant cette période couverte par ce rapport dans la prison MUYINGA. Le comité désigné pour représenter les détenus auprès des autorités pénitentiaires dans ledit établissement pénitentiaire communément connu sous le nom de capita a commis plusieurs violations sur ses sujets. Des isolements des détenus et des coups et blessures volontaires ont été rapportés dans cette maison d'arrêt. Les auteurs de ces violations sont sous les ordres du Directeur. Ce dernier participe activement dans cette barbarie atroce en infligeant des coups et blessures aux détenus mis en isolement dans la chambre correctionnelle. Le cas emblématique est celui de NDACAYISABA Issa qui a passé 2 mois en isolement sous un régime de 12 coups de bâtons chaque matin.
3. Il est important de signaler aussi des cas de fouilles intempestives dans la cellule occupée par la journaliste Floriane IRANGABIYE par le responsable du service de renseignements à MUYINGA. Ce qui est regrettable est qu'il s'introduit et opéré une perquisition dans une cellule occupée par des détenues de sexe féminin, ce qui constitue un harcèlement à l'endroit de la détenue.

#### ➤ **INSUFFISANCE ALIMENTAIRE**

Il a été constaté dans tous les établissements pénitentiaires un manque criant des vivres destinés aux prisonniers et cette situation devient de plus en plus récurrente. La farine du manioc qui est la principale alimentation dans les prisons a connu un manque criant depuis plus de deux ans et les prisonniers passent des jours voire des semaines sans qu'ils soient nourris de la ration quotidienne qui leur est prescrite et qui est jusque-là insuffisante. A titre d'exemples :

1. Pendant tout le mois d'octobre 2022, au sein de la prison de Ruyigi, les prisonniers ont été servis de la farine que 10 jours seulement, et pour le mois de novembre 2022, les prisonniers n'ont été servis que 8 jours seulement.
2. Dans la prison de Ngozi les prisonniers ont été servis de la farine que 10 jours seulement durant tout le mois de novembre 2022.

Les autres jours, ils ne bénéficiaient que le haricot seulement qui est jusque-là insuffisant. Selon des informations dont disposent l'ACAT-BURUNDI, les prisons de RUMONGE, MUYINGA, GITEGA, MURAMVYA, RUYIGI, RUTANA, BUBANZA et

BURURI connaissent le même problème et cette rupture des vivres subsiste. Rappelons qu'en temps normal la ration journalière accordée à chaque prisonnier est de 350g de haricots et 350g de farine par jour.

#### ➤ **CAS DE PRIVATION DES SOINS DE SANTE**

La problématique d'accès aux soins de santé pour les prisonniers en état de besoin a été constatée au cours de cette période de rapportage. L'indisponibilité des médicaments dans certains dispensaires des prisons, l'absence des véhicules pour le transport des patients (MPIMBA) sont surtout les situations qui sont les principales causes du non accès aux soins de santé.

Nous avons également constaté un cas d'un professionnel de santé qui a adopté un comportement inhabituel dans la prison de RUYIGI. Il s'agit de NSHIMIRIMANA Déo, responsable de l'infirmierie dans la prison de RUYIGI qui ne reçoit pas comme il faut ses patients. Des informations en provenance de Ruyigi nous précisent que quelque fois il refuse même de les accueillir sans aucun motif avancé. Ce responsable leur prescrit négligemment un médicament semblable à tous alors qu'ils ne souffrent pas de la même façon.

#### ➤ **LENTEUR DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS JUDICIAIRES**

Au cours de cette période concernée par le présent rapport, le phénomène récurrent de lenteur dans le traitement des affaires pendantes devant les juridictions est toujours observé dans différents établissements pénitentiaires à travers le pays. Voici quelques cas identifiés à titre d'illustration au sein des prisons de Ruyigi, Ngozi, Bubanza et Gitega.

##### **1. Les dossiers des détenus qui restent pendant plus de trois ans dans les tiroirs de la Cour suprême.**

Ce sont des dossiers des détenus suivants : KWIZERA Dieudonné, NIYONKURU Amédée, NKURUNZIZA Richard, NKURUNZIZA Adelin, NIYUNGEKO Tharcisse et NTAHOMVUKIYE Pierre( numéro du dossier RPC 3789), NDAGIJIMANA Éric, NIMUBONA Ildfonse, NDEREYIMANA Innocent, NZOJIYOBIRI Vital, NDAYIKENGURUTSE Fulgence, HARERIMANA Félicien, NIYONGERE Aster, NDAYISENGA Dismas, ARAKAZA Arcade, NTAHOMVUKIYE Ferdinand, HABIMANA Éric, NIYONKURU Athanase et HAVYARIMANA Ezéchiel( numéro du dossier RPC 3796), NIZIGIYIMANA Antoine(le numéro du dossier RPC 3795), NKURUNZIZA Jean

Berchmas( numéro du dossier RPC 4268), NSENGIYUMVA Patrick( numéro du dossier RCP 598), NDAYIZEYE Désiré( numéro du RPC 4839) et BIGIRUMUGISHA Cadeau( numéro du dossier RPC 5098).

## **2. Cas des détenus qui passent plusieurs mois sans être entendus par le juge.**

C'est le cas des détenus KWIZERA Pacifique(12mois), BIBONIMANA Côme (9mois), RWENDA Pascal(9mois) SAHABO Christophe(9mois), NSHIMIRIMANA Dieudonné (11mois), MPAWENAYO Elvis(5mois), MUGISHA Emmanuel(5mois), NDIKUMASABO Gérard(5mois), NYAMBUGA Jean Claude(5mois), MANIRAKIZA Wilson(11mois), NYAWENDA Pascal (2ans et 9 mois), BIMENYIMANA Jérémie (2ans et 4 mois), NDAYISHIMIYE Gervais(5mois), NKUNZIMANA Richard(5mois), BUTOYI David(5mois), NDARANGAVYE Alexis(5mois) et HATUNGIMANA Salvator (7mois).

### **➤ DETENTIONS ARBITRAIRE.**

Au cours de ce dernier trimestre de l'année 2022, il a été également constaté que le phénomène des détenus en détention arbitraire est toujours une réalité.

Nous pouvons citer à titre illustratif les cas des détenus qui ont été acquittés, purgés leurs peines ou graciés mais qui croupissent toujours en prison sans titre ni droit. C'est le cas de détenus dont ACAT-BURUNDI a déjà décrié le maintien en détention illégalement à maintes reprises mais qui ne s'est pas encore réglé jusqu'à ce jour, il s'agit de Daniel RUGONUMUGABO (Prison Gitega), Jean de Dieu BIGIRIMANA (Prison Ngozi), Clément HATUNGIMANA (Prison Mpimba) et Gérard NAHIMANA (Prison Rumonge), respectivement quatre membres du parti du Mouvement pour la solidarité et la Démocratie (MSD). Soulignons que les 4 détenus ont été arrêtés au siège de leur parti en Mairie de Bujumbura par la police burundaise en date du 08/03/2014. Auparavant, ils étaient au nombre de 60 et leur dossier était le RPCA 515. Au mois de janvier 2017, tous les soixante détenus avaient bénéficié de la grâce du Président de la République de l'époque feu Président Pierre NKURUNZIZA. Après cette mesure de grâce, la ministre de la Justice de l'époque Madame Laurentine KANYANA avait instruit les directeurs des prisons de faire relâcher ces membres du MSD. Au moment où les listes des détenus relaxés sont sorties, les noms de ces 4 détenus ci-haut cités ne figuraient pas sur les listes. S'ils essayaient de demander pourquoi ils ne figuraient pas sur les listes des détenus relaxés, ils leur ont expliqué que c'est la machine qui les a

sautés mais qu'il y a aucun souci, ils allaient corriger sans faute. Depuis lors la Ministre KANYANA avait promis qu'elle allait résoudre la question mais jusqu'aujourd'hui en vain. La CNIDH avait été interpellée pour la question mais cinq ans viennent de s'écouler sans réponse.

A cette liste s'ajoutent d'autres détenus acquittés et d'autres qui ont purgé leurs peines mais qui croupissent toujours en prison. On peut citer à titre illustratif : Claude NKENGURUTSE, MIBURO, BIWIMANA Pierre et Philbert tous détenus dans la prison de Gitega.

### ✓ **Dossier judiciaire de Floriane IRANGABIYE, journaliste de la radio Igicaniro**

Il est aussi important de parler sous cette rubrique de la récente condamnation dépourvue de tout fondement légal de la journaliste Floriane IRANGABIYE d'une peine de dix ans d'emprisonnement.

Pour rappel, au mois d'août 2022, IRANGABIYE a quitté le Rwanda, où elle vit depuis 2009, pour rendre visite à sa famille au Burundi et le 30 août 2022, le personnel des services de renseignement de la capitale Bujumbura a arrêté un véhicule dans lequel se trouvait IRANGABIYE et l'a placée en détention.

Elle a d'abord été détenue au siège du renseignement à Bujumbura, où elle s'est vu refuser l'accès à sa famille et à un avocat, puis a été interrogée sur son travail à Radio Igicaniro, qui, selon le service de renseignements burundais (SNR), soutient des groupes d'opposition. Le SNR a également accusé IRANGABIYE sans fournir de preuves de collaborer avec des groupes d'opposition armés et d'espionnage.

En date du 08 septembre 2022, IRANGABIYE a comparu devant un tribunal où elle a été accusée d'avoir porté atteinte à l'intégrité de l'Etat sans pour autant l'inculper officiellement.

A la fin du mois de septembre 2022, elle a été transférée à la prison de Muyinga se trouvant au nord du pays.

Lors d'une comparution devant le tribunal de Grande Instance de Mukaza siégeant à Muyinga en date du 28 septembre 2022, IRANGABIYE a de nouveau été accusée d'atteinte à l'intégrité nationale du Burundi, mais a également été accusée d'exercer son métier sans accréditation de journaliste.

Floriane IRANGABIYE a été condamné à 10 ans de prison avec une amende d'un million de francs burundais en date du 03/01/2023. Des sources proches du

dossier ont dit que les juges ont condamné Floriane sur base d'un procès-verbal monté de toutes pièces par le service national de renseignement pour faire croire qu'elle a avoué les faits qui lui sont reprochés.

➤ **SURPOPULATION CARCERALE**

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe toujours un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement et cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats et la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus.

Les tableaux ci-dessous illustrent cette situation :

**i. Mois d'octobre 2022**

<b>Maison d'arrêt</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Nombre total de prisonniers</b>	<b>Nombre de Prévenus</b>	<b>Nombre de condamnés</b>	<b>Dépassement en Pourcentage</b>
MURAMVYA	100	794 avec 07 nourrissons	415	379	794%
MPIMBA	800	4460 avec 32 nourrissons	3495	965	557.5%
GITEGA	400	1281 avec 19 nourrissons	574	707	320.25%
RUMONGE	800	1065 avec 04 nourrissons	384	681	131.125%
BURURI	250	384 avec 03 nourrissons	266	118	153.6%
MUYINGA	300	491 avec 02 nourrissons	130	361	163.66%
BUBANZA	200	503 avec 05 nourrissons	189	314	251.5%
RUYIGI	300	882 avec 09 nourrissons	361	521	294%
RUTANA	350	571 avec 02 nourrissons	257	314	163,142%



NGOZI	650	1888 avec 30 nourrissons	766	1122	290.461%
-------	-----	-----------------------------	-----	------	----------

**La population carcérale au 31 octobre 2022 était de 12371 détenus**

**ii. Mois de novembre 2022**

<b>Maison d'arrêt</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Nombre total des prisonniers</b>	<b>Nombre de prévenus</b>	<b>Nombre de condamnés</b>	<b>Dépassement en pourcentage</b>
BUBANZA	200	522 avec 06 nourrissons	206	316	261%
BURURI	250	388 avec 02 nourrissons	264	124	155.2%
GITEGA	400	1310 avec 19 nourrissons	600	710	327.5%
MPIMBA	800	4362 avec 25 nourrissons	3390	972	545.25%
MURAMVYA	100	804 avec 08 nourrissons	351	453	804%
MUYINGA	300	525 avec 03 nourrissons	160	365	175%
NGOZI	650	1958 avec 33 nourrissons	758	1200	301.230%
RUTANA	350	588 avec 01 nourrisson	255	333	168%
RUYIGI	300	822 avec 07 nourrissons	326	496	274%
RUMONGE	800	1061 avec 04 nourrissons	383	678	132.625%

**La population carcérale au 31 novembre 2022 était de 12 472 détenus**

### iii. Mois de décembre 2022

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total des prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en pourcentage
RUYIGI	300	811 avec 08 nourrissons	337	474	270.333%
NGOZI	650	1827 avec 11 nourrissons	665	1162	281.076%
MUYINGA	300	523 avec 03 nourrissons	156	367	174.333%
MURAMVYA	100	755 avec 08 nourrissons	311	454	755%
BUBANZA	200	524 avec 06 nourrissons	227	297	262%
BURURI	250	360 avec 02 nourrissons	239	121	144%
GITEGA	400	1290 avec 19 nourrissons	611	679	322.5%
MPIMBA	800	4369 avec 20 nourrissons	3451	918	546.125%
RUMONGE	800	1060 avec 04 nourrissons	332	728	132.5%

**La population carcérale au 31 décembre 2022 était de 12 048 détenus**

#### **CONCLUSION :**

Les droits des personnes privées de liberté continuent d'être violés au sein des différents établissements pénitentiaires. L'administration pénitentiaire qui normalement est appelée à protéger les prisonniers participe dans la violation de leurs droits. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politiques sont particulièrement la cible des fidèles du parti au pouvoir qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des traitements inhumains à leurs pairs opposants politiques ou supposés.

ACAT-BURUNDI déplore l'exclusion et le harcèlement continuels à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

## **RECOMMANDATIONS**

A l'endroit du gouvernement du Burundi :

- D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers,
- D'arrêter et de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des détenus en particulier ;
- De respecter les droits reconnus par les textes nationaux et internationaux aux détenus et surtout le droit à la santé qui est souvent violé, provoquant ainsi l'irréparable ;
- Faire respecter les décisions rendues par les Cours et Tribunaux ;
- Respecter le droit à l'alimentation des détenus en évitant les ruptures intempestives des stocks des vivres.